

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CIRCULATION AUTOMOBILE INTERNATIONALE

## PERMIS INTERNATIONAL

DE CONDUIRE N° FR210950211773Convention sur la circulation routière  
du 8 novembre 1968Valable jusqu'au ..... 30/09/2027 (1)Délivré par ..... **Manche**à ..... Cherbourg  
le ..... 30/09/2011Numéro du permis de conduire national 931184 846893

Pour le préfet, et par délégation,  
la directrice du CERT PCI de Cherbourg  
.....  
Vanessa MANIER

(1) Trois ans au maximum après la date de délivrance ou jusqu'à la date d'expiration de la validité du permis national de conduire, si celle-ci survient auparavant.  
 (2) Sceau ou cachet de l'autorité ou de l'association qui délivre le permis.  
 (3) Signature de l'autorité ou de l'association qui délivre le permis.

1. LAMBÈRE  
 2. ANNE-TRINIE  
 3. PARIS  
 4. 19/07/1950  
 5. Anthony

CACHET <sup>(4)</sup>	CACHET <sup>(4)</sup>
<b>A</b>	<b>A1</b> Préfecture de la Manche
<b>B</b> Préfecture de la Manche	<b>B1</b> Préfecture de la Manche
<b>C</b>	<b>C1</b>
<b>D</b>	<b>D1</b>
<b>BE</b>	
<b>CE</b>	<b>C1E</b>
<b>DE</b>	<b>D1E</b>

Signature du titulaire : CERT PCI

(6)

## EXCLUSIONS

Le titulaire est privé du droit de conduire sur le territoire de

.....  
5 Jusqu'au .....  
Le .....  
6

Le titulaire est privé du droit de conduire sur le territoire de

.....  
5 Jusqu'au .....  
Le .....  
6